

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 11 juillet 2024.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, GLEYZE Sophie, BESSON-CULOT Sandrine, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine, PHILIPPS Thierry,

ABSENTS EXCUSES : Mmes. LAMY Elisabeth (pouvoir à Mme. GOUGNON), Mrs. BETIZEAU Philippe, MORIZOT Matthieu,

ABSENTS : Mmes. TOUVRON Catherine, DE MIRAS Magalie, Mr. ARNAUD Régis
Secrétaire de séance : Mr. PACAUD Fabien

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mr. PACAUD Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mai 2024 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 11 juillet 2024 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

N° 01 Révision des tarifs de cantine scolaire

Madame le Maire expose au conseil que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaires des élèves de l'enseignement public, sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager (charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service).

Considérant l'évolution des charges de personnel et de fonctionnement du service de la cantine scolaire,

Considérant l'important déficit que la commune supporte,

Considérant l'engagement des communes de Balanzac, Nancras et Sablonceaux à harmoniser les prix des repas de cantine sur l'ensemble du R.P.I,

Considérant les prix fixés depuis le 07/12/2020 (appliqués au 01/01/2021)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer, à compter du **1^{er}. Septembre 2024**, une hausse du prix du repas de la cantine scolaire portant le repas à :
Enfants 3.00 euros (2.70 + 0.30)
Adultes 6.00 euros (5.50 + 0.50)
- CHARGE le Maire des démarches nécessaires.

N° 02 Cession d'un tableau interactif à la commune de Nancras

Suite à la fermeture d'une classe à l'école de Sablonceaux à la rentrée 2024 et à la demande de Monsieur le Maire de Nancras ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la vente d'un tableau interactif et ses accessoires (projecteur, enceintes, portable) à la commune de Nancras
L'achat en 2018 était de 3 664.60 € et le coût du démontage est de 429 €
- FIXE le prix de cession à mille cinq cent euros (1 500 €).
- AUTORISE le Maire à procéder à la vente et à signer tout document contractuel à intervenir.

N° 03 Convention de mise à disposition entre la commune de Sablonceaux et la CARA d'un équipement communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de création et d'aménagement d'un Bureau d'Information Touristique (BIT) sur le site de l'Abbaye de SABLONCEAUX,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique exerce la compétence en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la Commune de SABLONCEAUX dispose d'un équipement communal disponible sur le site de l'Abbaye de SABLONCEAUX,

Considérant que ledit local est destiné à être rénové afin d'y aménager un espace d'exposition ainsi qu'un BIT gérés par l'Office de tourisme communautaire,

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition de cet immeuble par la commune à la CARA en précisant sa consistance ainsi que sa situation juridique.

Après lecture de la convention proposée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition par la commune de SABLONCEAUX à la CARA d'un équipement communal, composé d'une parcelle de terrain de 331m² incluant un bâtiment à réhabiliter de 66,13m², situé au lieudit « L'ABBAYE DE SABLONCEAUX » à SABLONCEAUX (17600), cadastré section ZR n° 58.
- d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment précité et tous documents s'y rapportant.

N° 04 Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les états des taxes et des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Comptable du Trésor en date du 31/05/2024 ;

CONSIDERANT que ces états portent sur plusieurs titres émis à l'encontre de particuliers déclarés non solvable ou reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes relatifs à des repas de cantine détaillés sur les états joints en annexe, pour un montant total de 455.21 € pour le motif que ces titres concernent des particuliers déclarés non solvable ou reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice au chapitre 65 compte 6541.

N° 05 Demande de subvention de l'association communale « Les Epicurieux »

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Association « Les Epicurieux » sise Domaine de la Chauvillière à Sablonceaux sollicitant une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 (première année de la guinguette sablonçoise - 1 rendez-vous mensuel de juin à septembre 2024 sur le terrain de loisirs communal) afin de les soutenir dans l'organisation d'une guinguette estivale à hauteur de 540 euros.

Il est rappelé que la commune met à disposition le terrain de loisirs et assure l'entretien avant chaque manifestation.

Il est constaté que cette manifestation apporte du dynamisme au village.

S'agissant de la première année de la guinguette, Messieurs JAULIN et PHILIPPS souhaiteraient attendre le bilan d'une année d'activités avant de verser une subvention.

L'association « Les Epicurieux » devra communiquer en fin d'année 2024 leur bilan et leurs projets à venir.

Monsieur Antoine HAUSELMANN ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR (GOUGNON + pouvoir LAMY, GLEYZE, BESSON-CULOT, PACAUD, HAZARD) et 2 voix CONTRE (JAULIN, PHILIPPS) :

- Considérant que ce projet apporte du dynamisme au village
- DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de deux cent cinquante euros (250 €) à l'Association « Les Epicurieux » de SABLONCEAUX afin de soutenir et encourager cette manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2024, article 65748.

Divers :

- Point sur la première réunion de chantier de la mairie qui a eu lieu hier.
- Madame le Maire informe de la réception de devis de 3 entreprises pour l'aménagement d'un parking Rue de l'Abbaye. La surface sera à revoir et devra être identique pour toutes les entreprises.
- Le propriétaire du terrain agricole jouxtant le village de la Martinerie sera invité à venir en mairie afin de convenir avec lui d'une servitude ou l'achat d'une bande de terrain afin de créer un fossé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 20 heures 10.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2024 :

N° 01 Révision des tarifs de cantine scolaire

N° 02 Cession d'un tableau interactif à la commune de Nancras

N° 03 Convention de mise à disposition entre la commune de Sablonceaux et la CARA d'un équipement communal

N° 04 Admission en non-valeur

N° 05 Demande de subvention de l'association communale « Les Epicurieux »

Membres du Conseil Municipal - Séance du 18 juillet 2024 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^e . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^e . Adjoint	Présent(e)	

LAMY	Elisabeth	4è. Adjoint	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mme. GOUGNON
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Absent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Absent(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e)	
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Présent(e)	

Le président,

Le secrétaire,